



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 63

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 18 septembre 2021
Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention dans le cadre de l'Appel à Projet Innovation Territoriale pour la construction d'un bâtiment destiné à l'aménagement d'une légumerie

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre de l'Appel à Projet Innovation Territoriale pour la construction d'un bâtiment destiné à l'aménagement d'une légumerie. Le montant de la subvention pouvant être accordé est de 50 000 €.
- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209060-20210930-2021_63-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20210930-2021_63-DE